



SAINT-AVÉ

Ville de Saint-Avé

PLAN LOCAL D'URBANISME

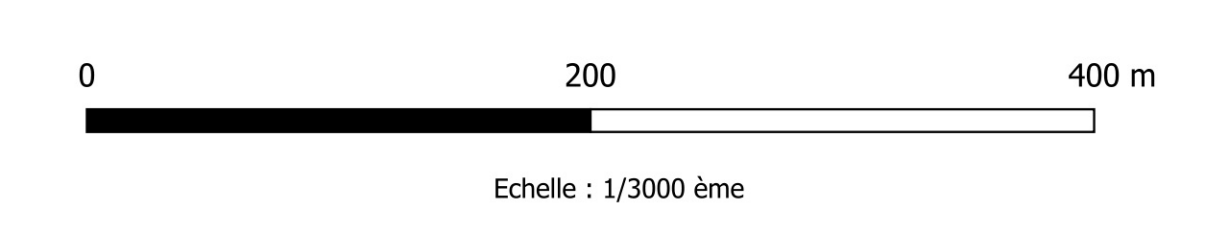
REGLEMENT GRAPHIQUE

Plan 2 Secteur n°1

Prescrit le 31 mars 2022
Arrêté le 3 octobre 2024
Approuvé le



saint-ave.bzh



1. PRESCRIPTIONS

Elément de protection du patrimoine bâti

- Périmètre des monuments historiques
- Patrimoine identifié (Art. L.151-19 du CU)

Elément de protection de la trame verte

- Arbre remarquable identifié (Art. L.151-23 du CU)
- Haie à préserver (Art. L.151-23 du CU)
- Alignement d'arbres à conserver (Art. L.151-23 du CU)

Elément de protection de la trame bleue

- Cours d'eau
- Périmètre inconstructible de part et d'autre des berges des cours d'eau
- Zones humides : inventaire en 2008, complété par les résultats de l'étude 2024


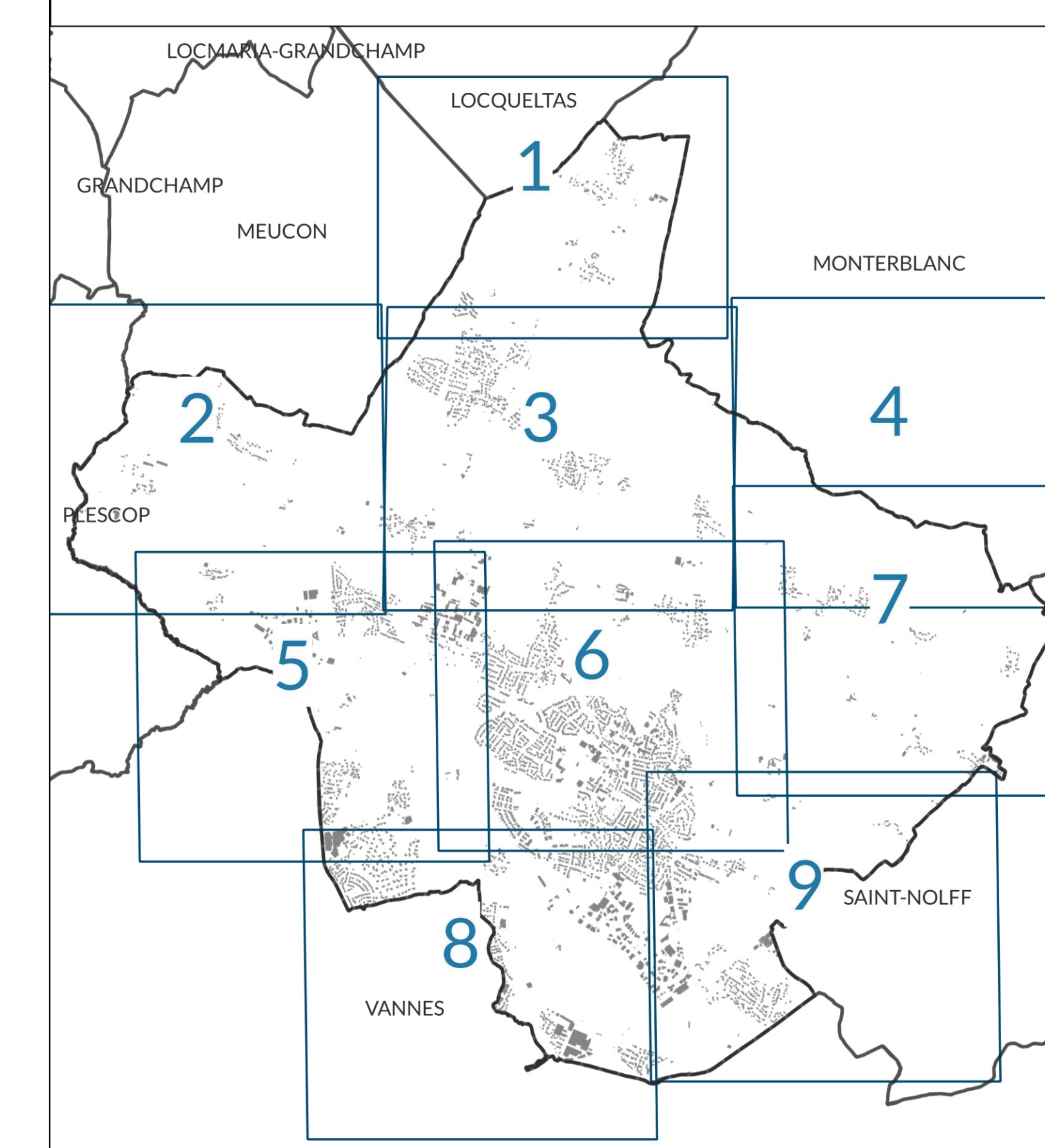
2. INFORMATIONS

- Zone de présomption de prescriptions archéologiques
- Périmètre de protection de captage

Gestion du risque inondation

- PPRI zone bleue
- PPRI zone rouge

- batiments
- Limite communale
- Limite parcellaire



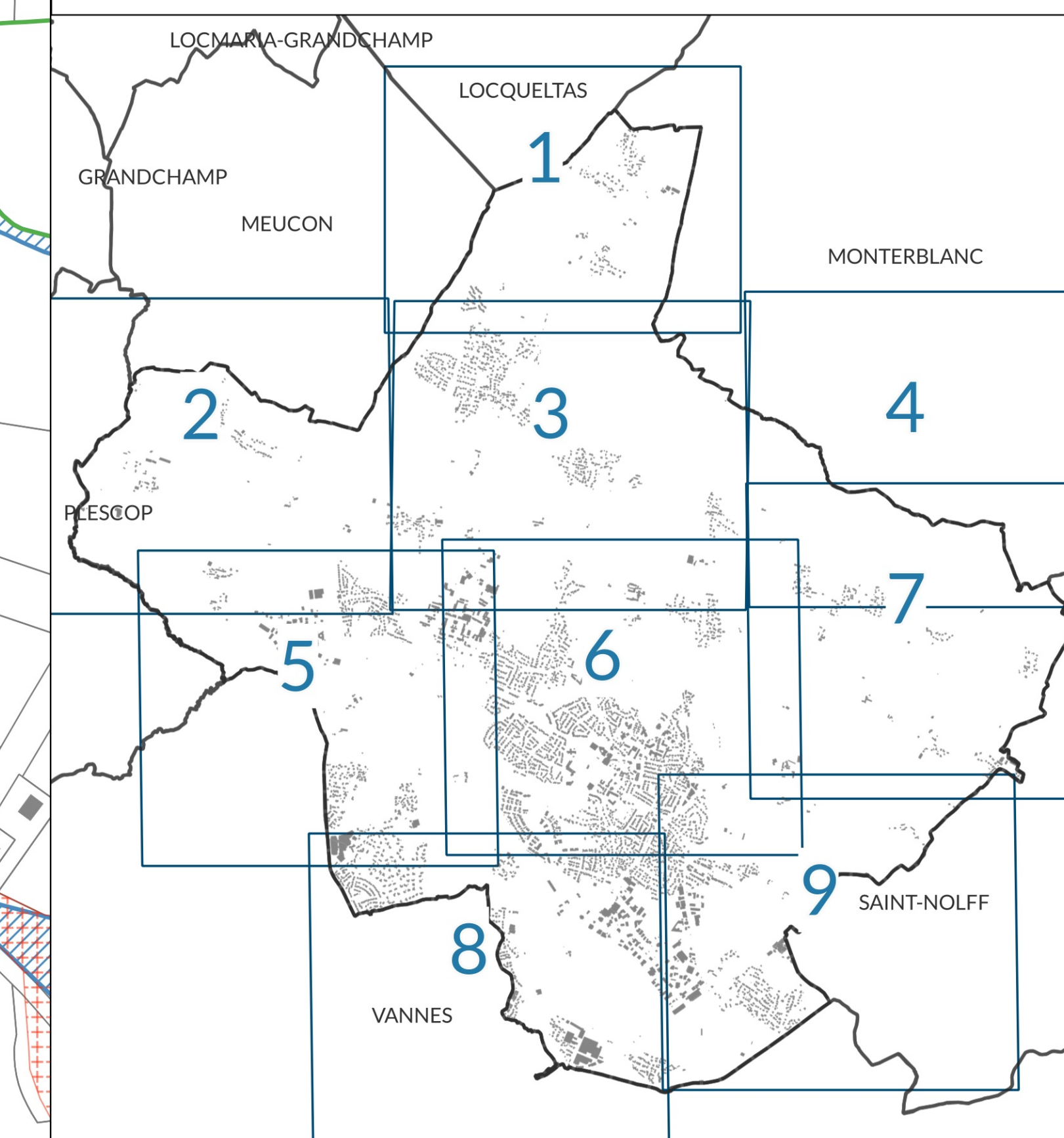
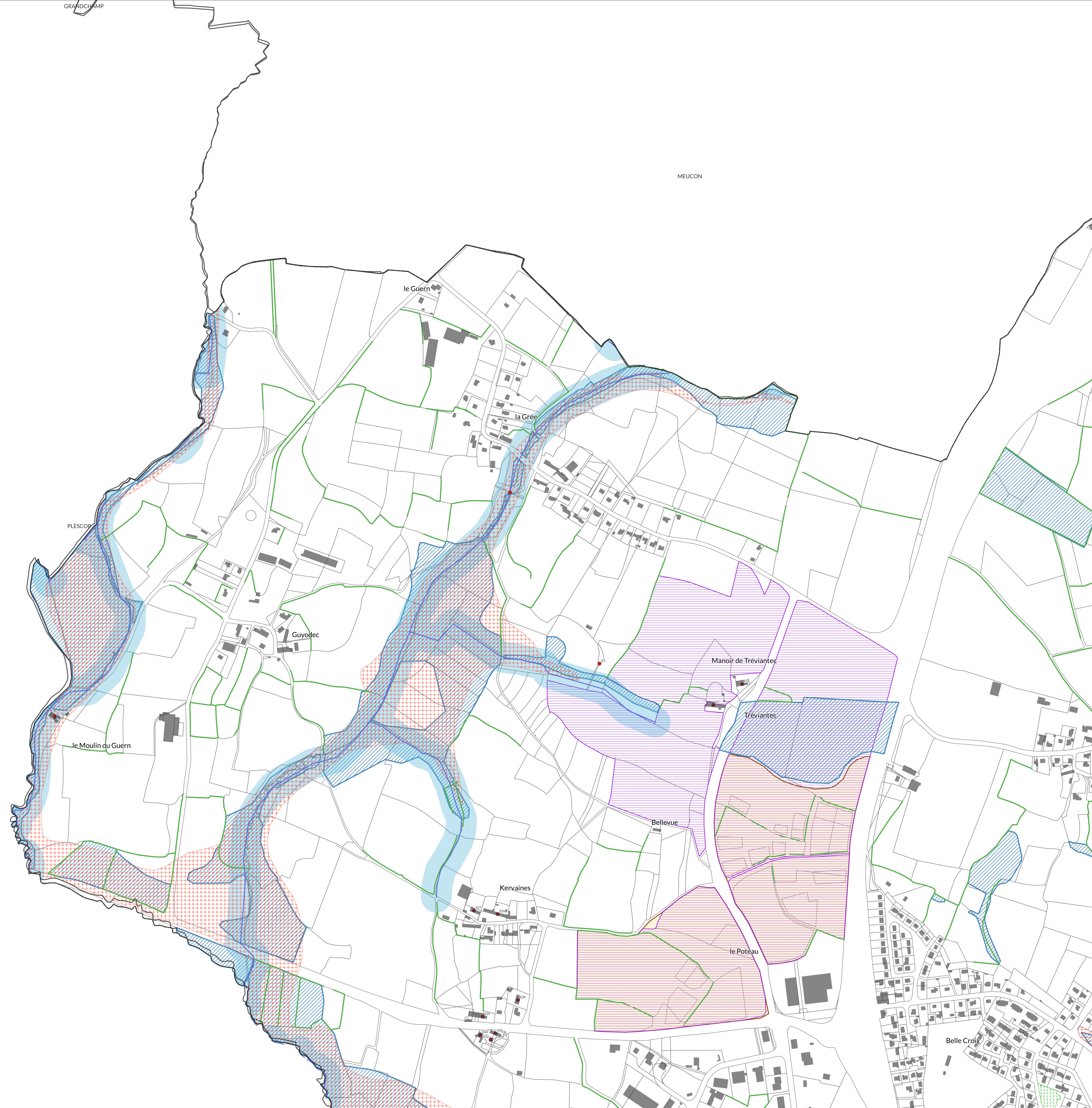


1. PRESCRIPTIONS

- Elément de protection du patrimoine bâti**
 - Patrimoine identifié (Art. L.151-19 du CU)
- Elément de protection de la trame verte**
 - Haie à préserver (Art. L.151-23 du CU)
 - Elément naturel protégé pour son intérêt paysager (Art. L.151-23 du CU)
- Elément de protection de la trame bleue**
 - Cours d'eau
 - Périmètre inconstructible de part et d'autre des berges des cours d'eau
 - Zones humides : inventaire en 2008, complété par les résultats de l'étude 2024

2. INFORMATIONS

- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
- Zone de présomption de prescriptions archéologiques
- Gestion du risque inondation**
 - PPRI zone rouge
 - batiments
 - Limite communale
 - Limite parcellaire





SAINT-AVÉ

Ville de Saint-Avé

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

Plan 2 Secteur n°3

Prescrit le 31 mars 2022
Arrêté le 3 octobre 2024
Approuvé le



saint-ave.bzh



1. PRESCRIPTIONS

Elément de protection du patrimoine bâti

- Périmètre des monuments historiques
- Patrimoine identifié (Art. L.151-19 du CU)

Elément de protection de la trame verte

- Arbre remarquable identifié (Art. L.151-23 du CU)
- Haie à préserver (Art. L.151-23 du CU)
- Alignement d'arbres à conserver (Art. L.151-23 du CU)
- Elément naturel protégé pour son intérêt paysager (Art. L.151-23 du CU)

Elément de protection de la trame bleue


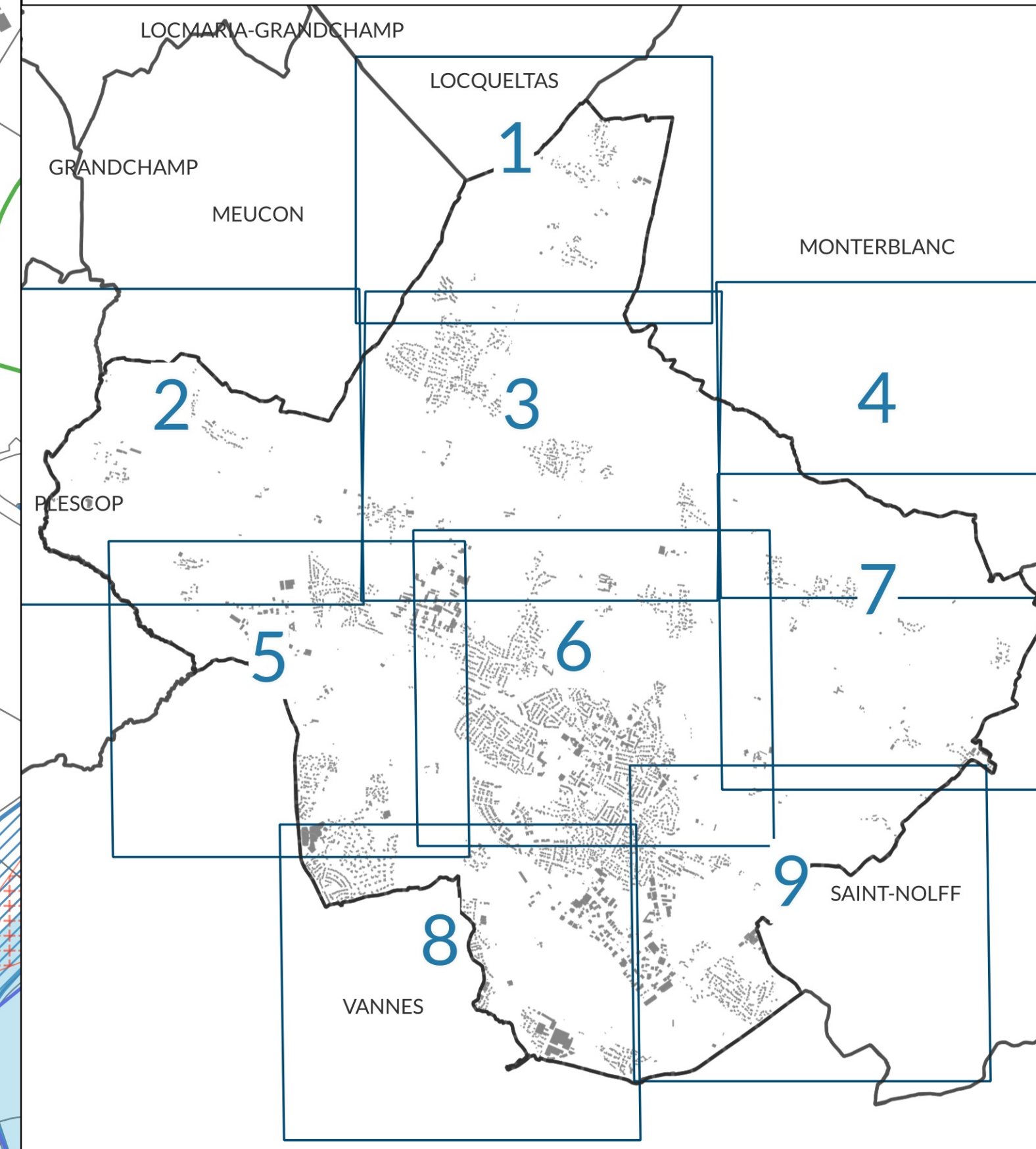
- Cours d'eau
- Cours d'eau busé
- Périmètre inconstructible de part et d'autre des berges des cours d'eau
- Zones humides : inventaire en 2008, complété par les résultats de l'étude 2024

2. INFORMATIONS

- Zone de présomption de prescriptions archéologiques
- Périmètre de protection de captage

Gestion du risque inondation

- PPRI zone bleue
- PPRI zone rouge
- batiments
- Limite communale
- Limite parcellaire





MONTERBLANC



1. PRESCRIPTIONS

Elément de protection du patrimoine bâti

- Périètre des monuments historiques
- Patrimoine identifié (Art. L.151-19 du CU)

Elément de protection de la trame verte

- Haie à préserver (Art. L.151-23 du CU)

Elément de protection de la trame bleue

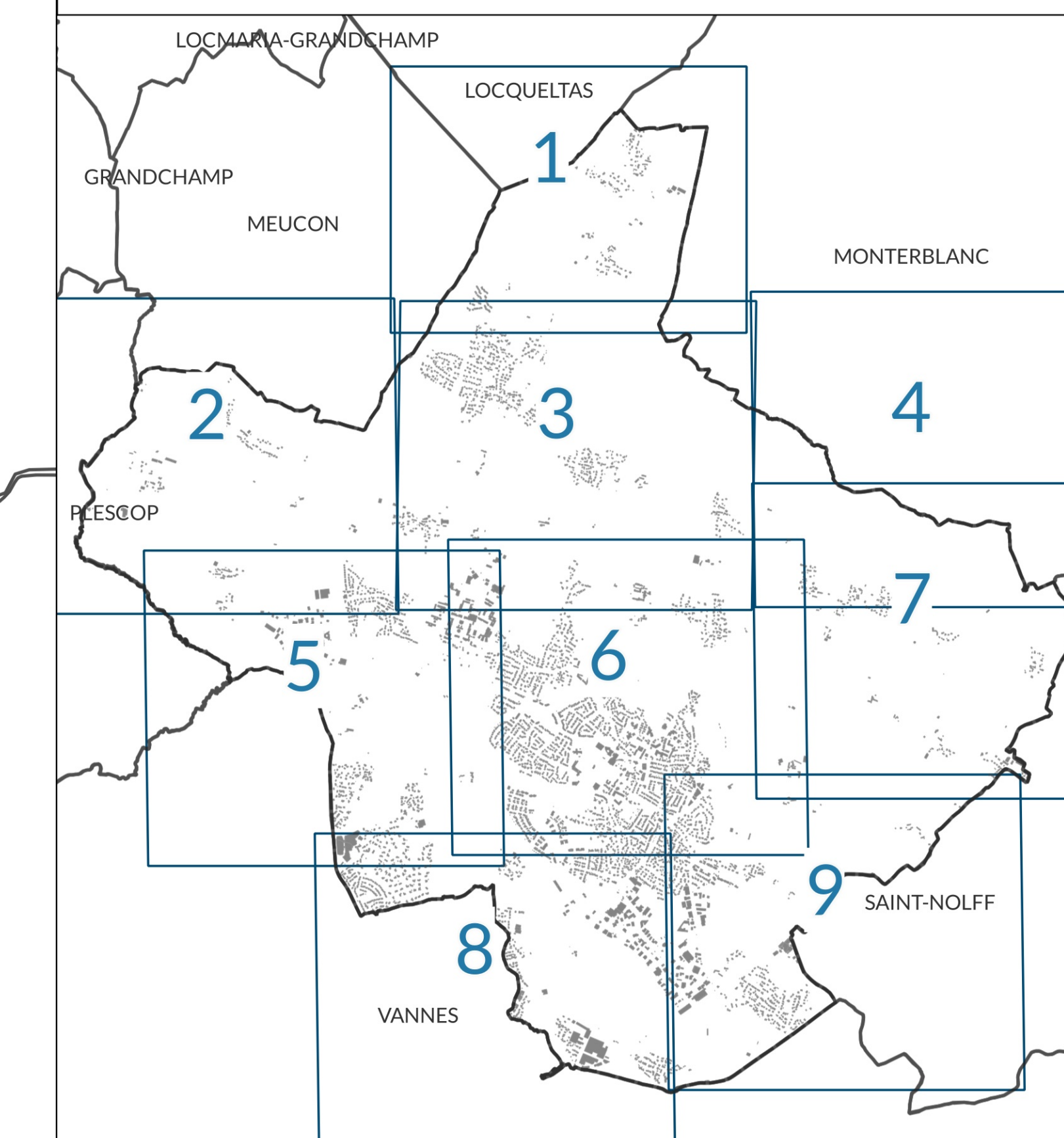
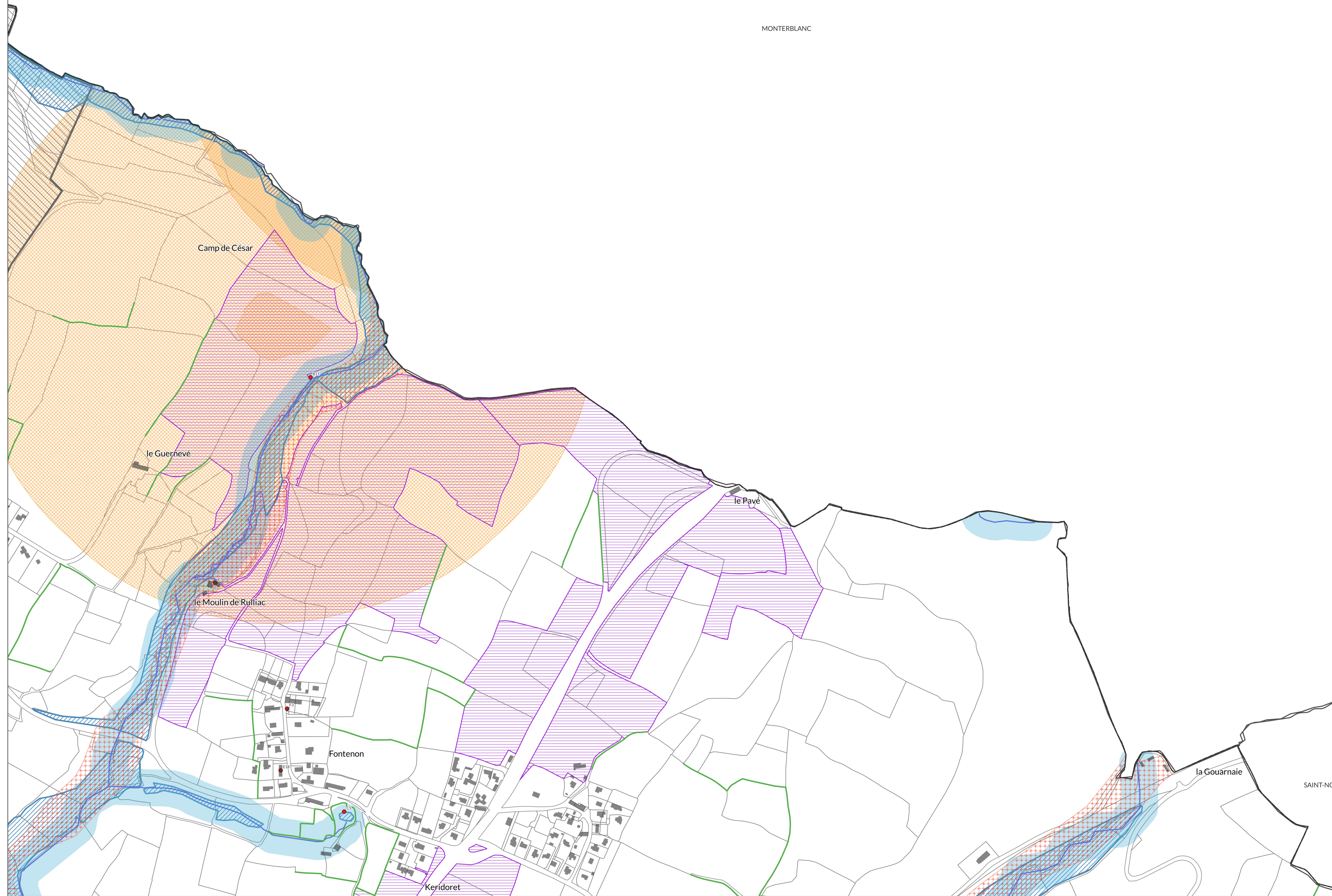
- Cours d'eau
- Périètre inconstructible de part et d'autre des berges des cours d'eau
- Zones humides : inventaire en 2008, complété par les résultats de l'étude 2024

2. INFORMATIONS

- Zone de présomption de prescriptions archéologiques
- Périètre de protection de captage

Gestion du risque inondation

- PPRI zone rouge
- bâtiments
- Limite communale
- Limite parcellaire





SAINT-AVÉ

Ville de Saint-Avé

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

Plan 2 Secteur n°5

Prescrit le 31 mars 2022
Arrêté le 3 octobre 2024
Approuvé le



saint-ave.bzh



1. PRESCRIPTIONS

Elément de protection du patrimoine bâti

- Périètre des monuments historiques
- Patrimoine identifié (Art. L.151-19 du CU)

Elément de protection de la trame verte

- Arbre remarquable identifié (Art. L.151-23 du CU)
- Haie à préserver (Art. L.151-23 du CU)
- Alignement d'arbres à conserver (Art. L.151-23 du CU)
- Elément naturel protégé pour son intérêt paysager (Art. L.151-23 du CU)

Elément de protection de la trame bleue


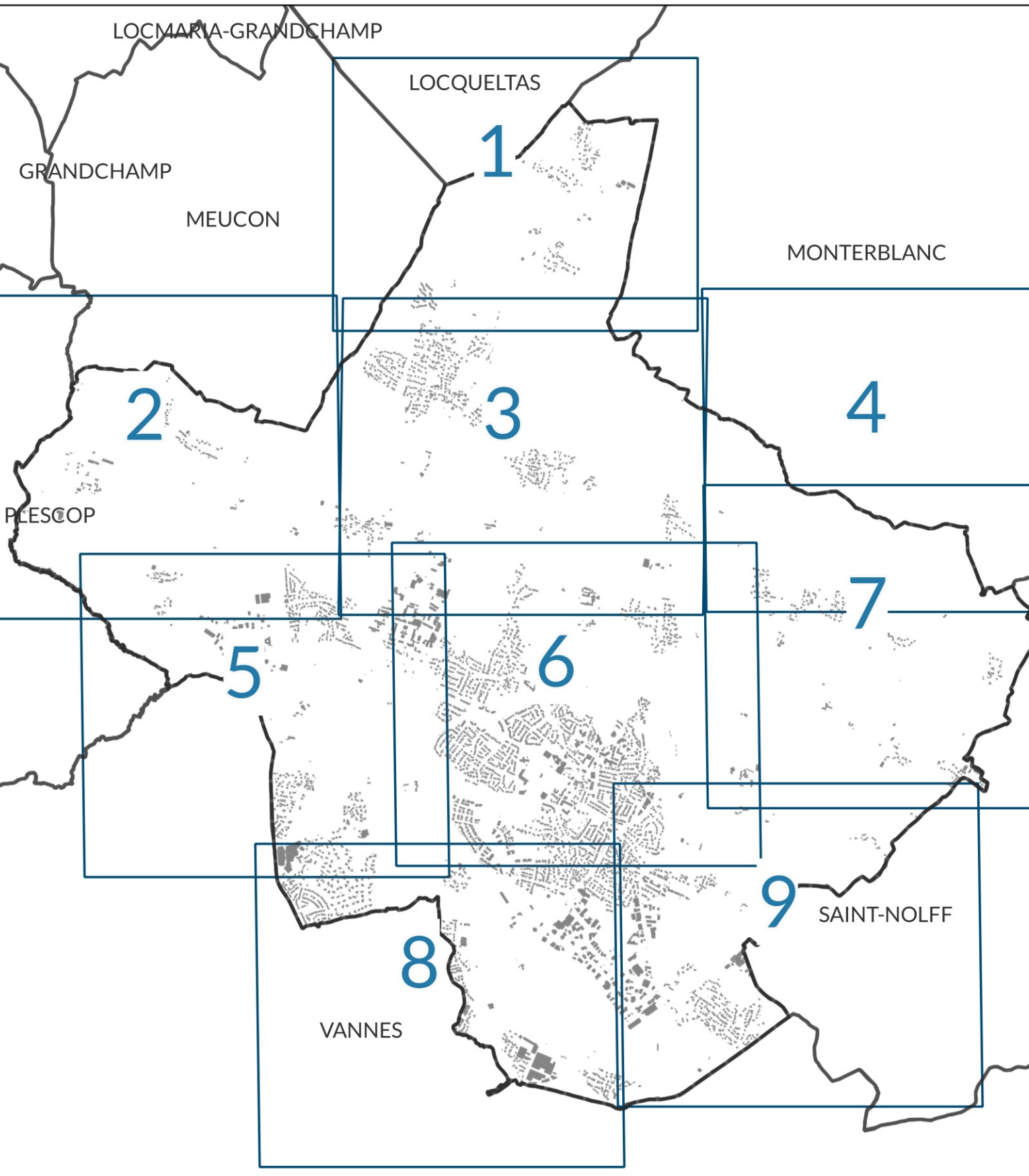
- Cours d'eau
- Périètre inconstructible de part et d'autre des berges des cours d'eau
- Zones humides : inventaire en 2008, complété par les résultats de l'étude 2024

2. INFORMATIONS

- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
- Zone de présomption de prescriptions archéologiques

Gestion du risque inondation

- PPRI zone rouge
- bâtiments
- Limite communale
- Limite parcellaire





SAINT-AVÉ

Ville de Saint-Avé

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

Plan 2 Secteur n°6

Prescrit le 31 mars 2022
Arrêté le 3 octobre 2024
Approuvé le



saint-ave.bzh



1. PRESCRIPTIONS

Élément de protection du patrimoine bâti

- Périmètre des monuments historiques
- Patrimoine identifié (Art. L.151-19 du CU)

Élément de protection de la trame verte


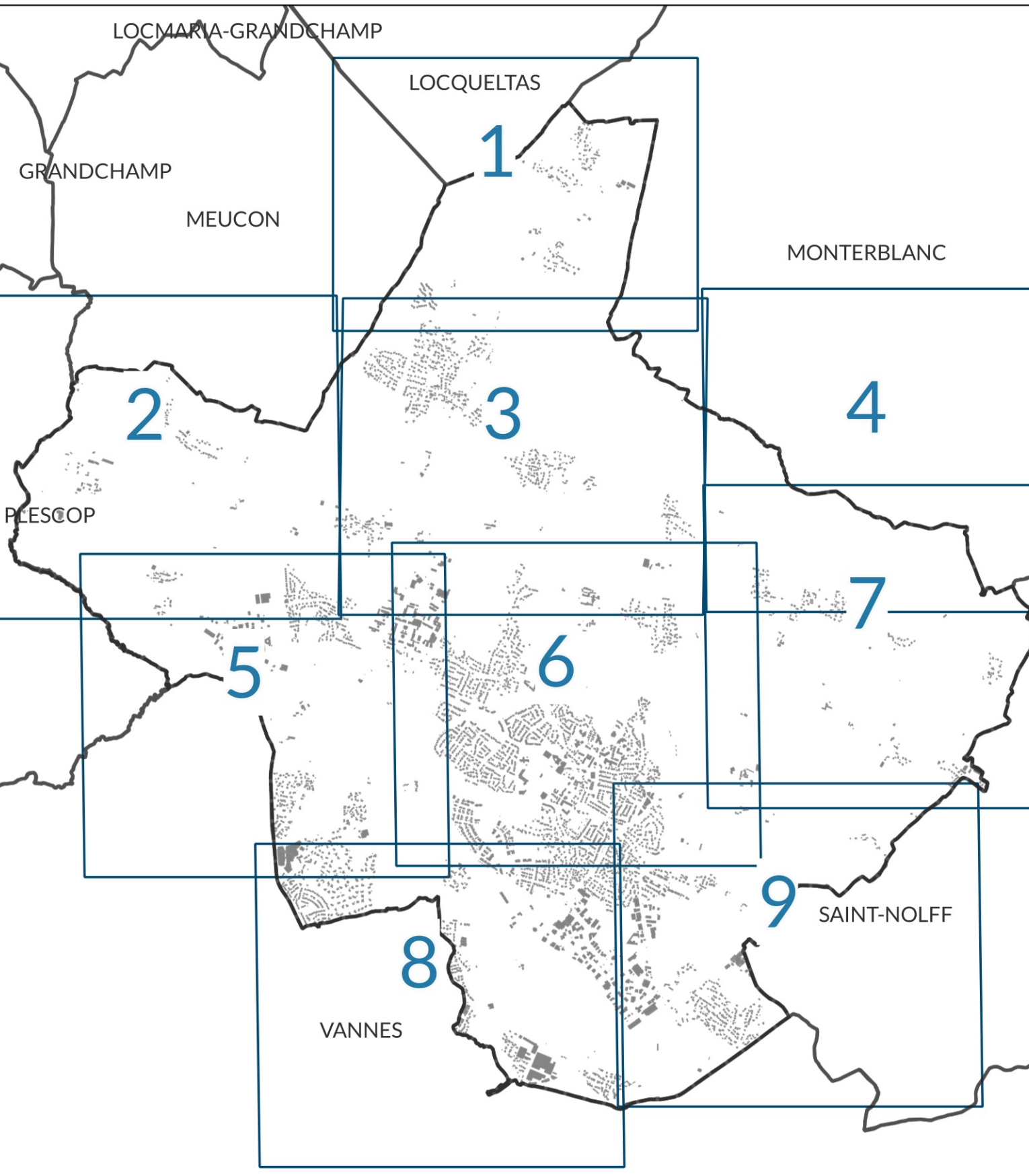
- Arbre remarquable identifié (Art. L.151-23 du CU)
- Haie à préserver (Art. L.151-23 du CU)
- Alignement d'arbres à conserver (Art. L.151-23 du CU)
- Elément naturel protégé pour son intérêt paysager (Art. L.151-23 du CU)

Élément de protection de la trame bleue

- Cours d'eau
- Périmètre inconstructible de part et d'autre des berges des cours d'eau
- Zones humides : inventaire en 2008, complété par les résultats de l'étude 2024

2. INFORMATIONS

- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
- Zone de présomption de prescriptions archéologiques
- Périmètre de protection de captage
- Gestion du risque inondation
 - PPRI zone bleue
 - PPRI zone rouge
 - batiments
 - Limite communale
 - Limite parcellaire





SAINT-AVÉ

Ville de Saint-Avé

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

Plan 2 Secteur n°7

Prescrit le 31 mars 2022
Arrêté le 3 octobre 2024
Approuvé le



saint-ave.bzh



1. PRESCRIPTIONS

Elément de protection du patrimoine bâti

- Périmètre des monuments historiques
- Patrimoine identifié (Art. L.151-19 du CU)

Elément de protection de la trame verte

- Haie à préserver (Art. L.151-23 du CU)

Elément de protection de la trame bleue


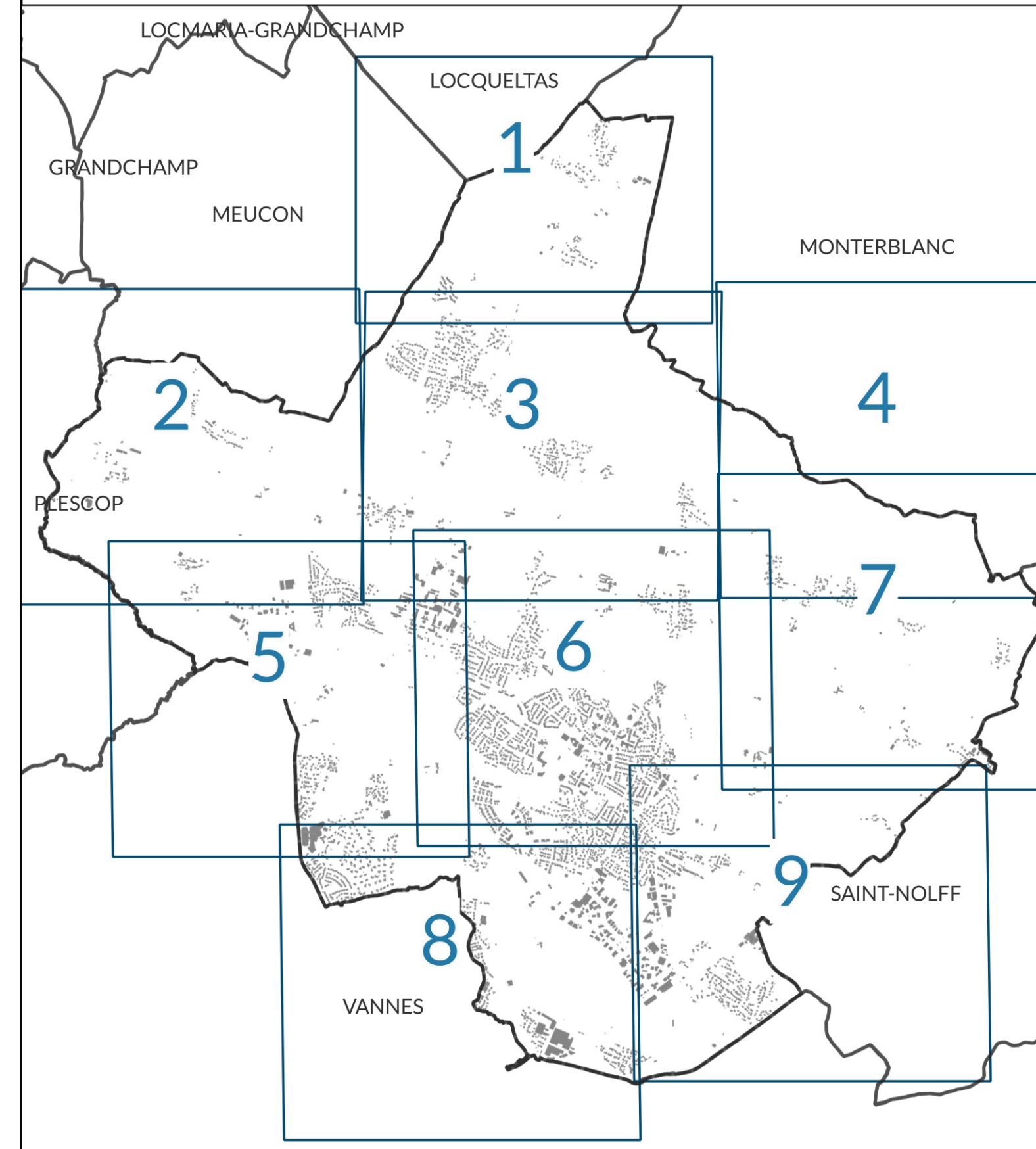
- Cours d'eau
- Périmètre inconstructible de part et d'autre des berges des cours d'eau
- Zones humides : inventaire en 2008, complété par les résultats de l'étude 2024

2. INFORMATIONS

- Zone de présomption de prescriptions archéologiques
- Périmètre de protection de captage

Gestion du risque inondation

- PPRI zone rouge
- bâtiments
- Limite communale
- Limite parcellaire





SAINT-AVÉ

Ville de Saint-Avé

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

Plan 2 Secteur n°8



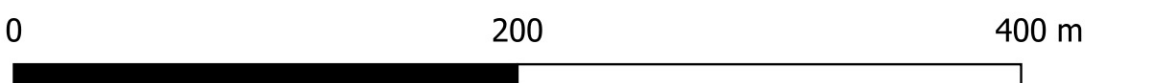
Prescrit le 31 mars 2022

Arrêté le 3 octobre 2024

Approuvé le



saint-ave.bzh



Echelle : 1/3000 ème

1. PRESCRIPTIONS

Elément de protection du patrimoine bâti

- Périmètre des monuments historiques
- Patrimoine identifié (Art. L.151-19 du CU)

Elément de protection de la trame verte

- Arbre remarquable identifié (Art. L.151-23 du CU)
- Haie à préserver (Art. L.151-23 du CU)
- Alignement d'arbres à conserver (Art. L.151-23 du CU)
- Elément naturel protégé pour son intérêt paysager (Art. L.151-23 du CU)

Elément de protection de la trame bleue

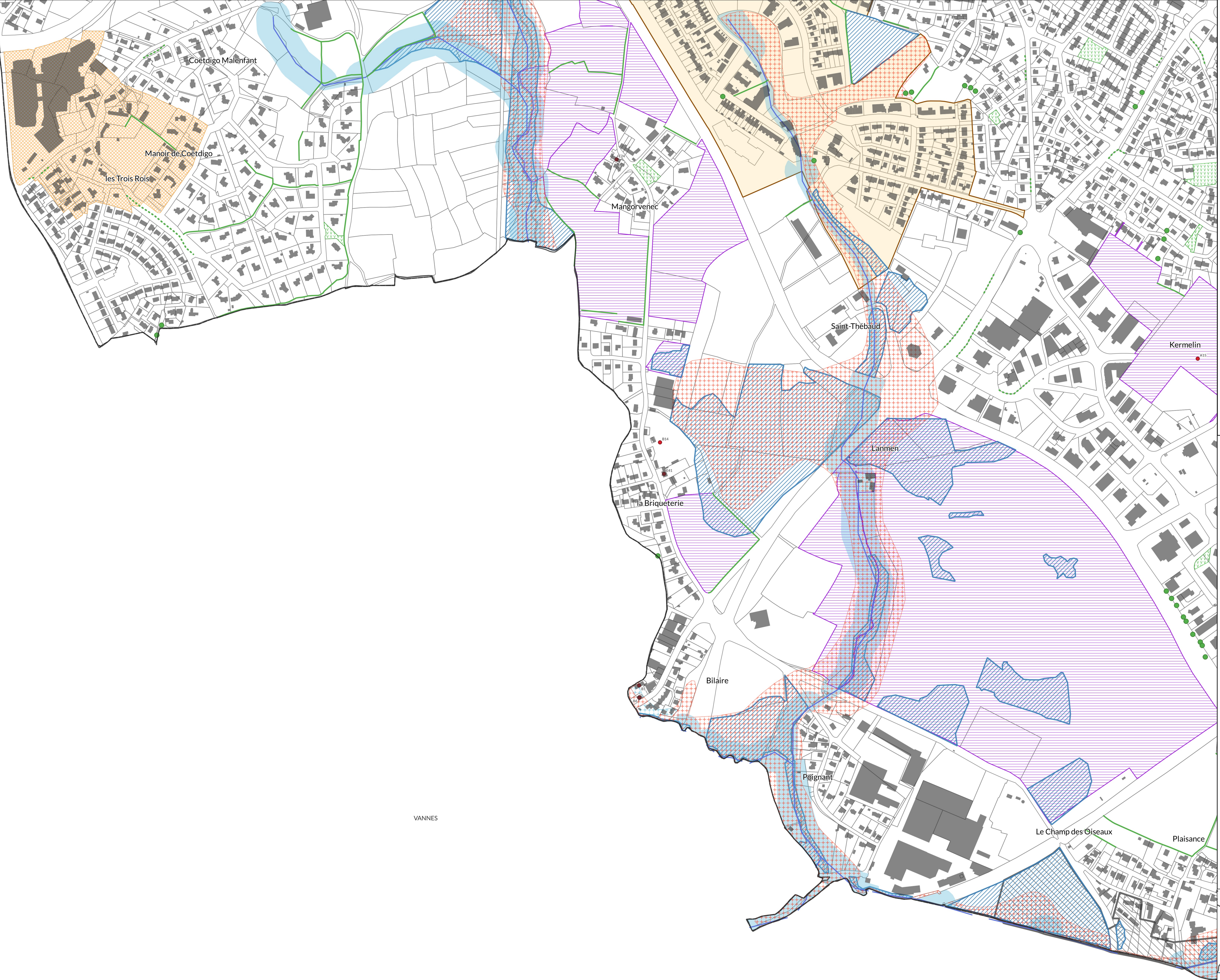
- Cours d'eau
- Périmètre inconstructible de part et d'autre des berges des cours d'eau
- Zones humides : inventaire en 2008, complété par les résultats de l'étude 2024

2. INFORMATIONS

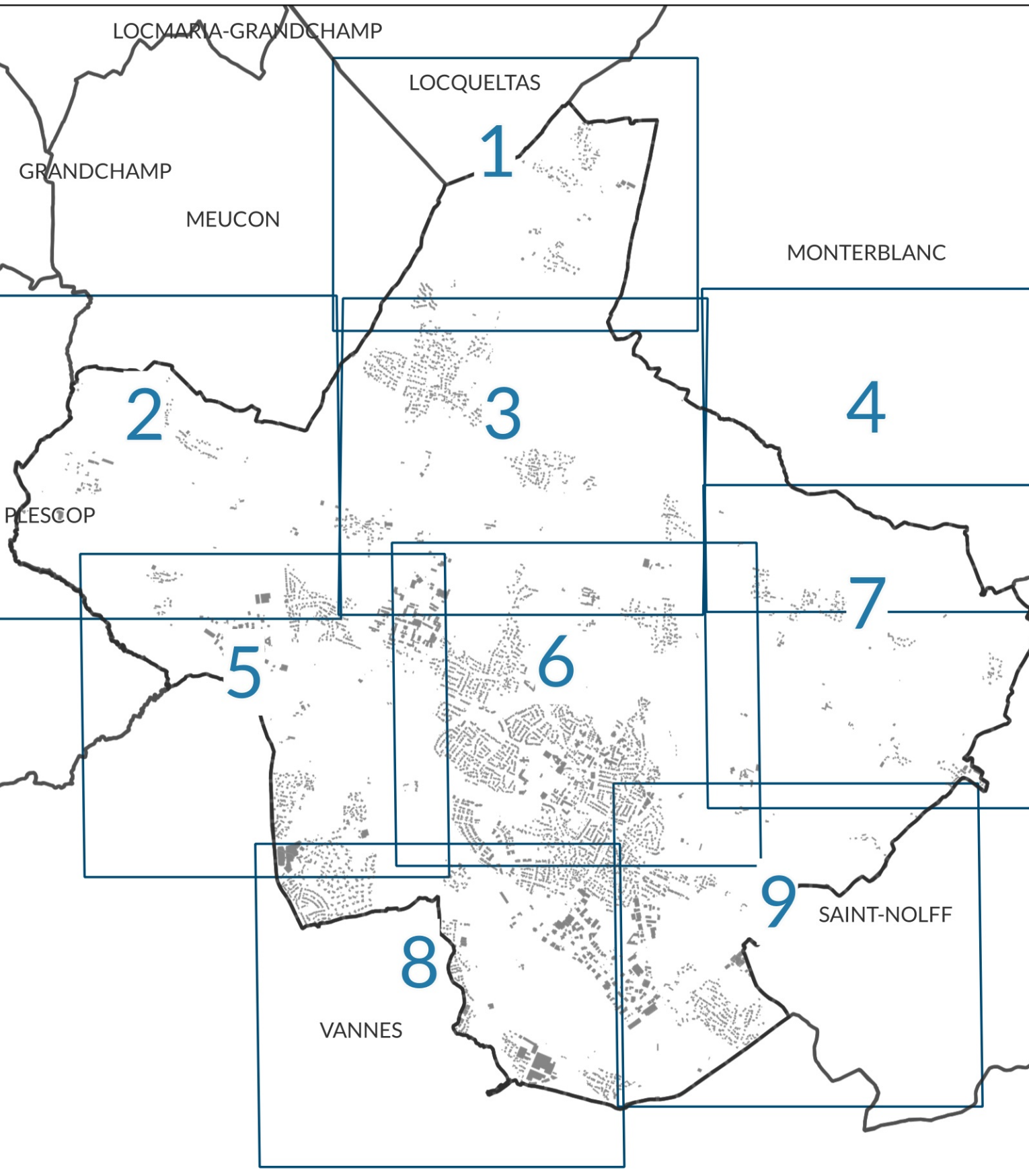
- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
- Zone de présomption de prescriptions archéologiques
- Périmètre de protection de captage

Gestion du risque inondation

- PPRI zone bleue
- PPRI zone rouge
- batiments
- Limite communale
- Limite parcellaire



VANNES





SAINT-AVÉ

Ville de Saint-Avé

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

Plan 2 Secteur n°9

Prescrit le 31 mars 2022
Arrêté le 3 octobre 2024
Approuvé le



saint-ave.bzh



1. PRESCRIPTIONS

Elément de protection du patrimoine bâti

- Périmètre des monuments historiques
- Patrimoine identifié (Art. L.151-19 du CU)

Elément de protection de la trame verte

- Arbre remarquable identifié (Art. L.151-23 du CU)
- Haie à préserver (Art. L.151-23 du CU)
- Alignement d'arbres à conserver (Art. L.151-23 du CU)
- Élément naturel protégé pour son intérêt paysager (Art. L.151-23 du CU)

Elément de protection de la trame bleue

- Cours d'eau
- Périmètre inconstructible de part et d'autre des berges des cours d'eau
- Zones humides : inventaire en 2008, complété par les résultats de l'étude 2024

2. INFORMATIONS

- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
- Zone de présomption de prescriptions archéologiques
- Périmètre de protection de captage
- Gestion du risque inondation**
- PPRI zone bleue
- PPRI zone rouge
- bâtiments
- Limite communale
- Limite parcellaire

